



COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt le six Mars à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 21 Février 2020, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Monsieur Maurice BATTAS Maire de Pordic.

ETAIENT PRESENTS : Maurice BATTAS, Alain JOUANNY, Jean Luc BERTRAND, Jean Claude QUETTIER, Loïc TARDY, Marie Claire HOURDEL, Monique LE VEE, Florence LE CORVAISIER, Pierre Anne LE GOFF, Isabelle DESFEUX, Evelyne LE GUEN, Guy RUSELLE, Louis EOUZAN, Marie Pierre COLLIN, Guénaëlle GEOFFROY COADIC, Annie GOUEZEL, Brigitte MANON, Jeanine CLOAREC, Michel CHEVE, Noella CONNEN, Philippe PLESSIX, Marie Frederique BLOT LE POTTIER, Robert ROLANDO, Michèle CARMES, Claudine ADAM, Yannick GUILLOU, Andrée VIOUGEA, Yvon SOULABAIL, Françoise MICHEL, Joël DE FONTENAY, Gilbert MALEDANT, Pascal URO, Nelly MORO, Martine BOSCHER, Guylaine TUDOT, Laetitia MORIN, Ollivier LE DU, Nathalie LONCLE.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

Yves LAMOUR donne pouvoir à Alain JOUANNY

Remy LE GRAND donne pouvoir à Marie Frederique BLOT LE POTTIER

Emmanuelle BOUZAN (COTTIN) donne pouvoir à Maurice BATTAS

Joseph LE POTTIER donne pouvoir à Françoise MICHEL

Patrick DELAMARRE donne pouvoir à Gilbert MALEDANT

Nicole LE LANNON donne pouvoir à Joël DEFONTENAY

ABSENT(S) / EXCUSE (S) :

SECRETARE DE SEANCE : Madame Brigitte MANON

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de présents : 38

Nombre de votants : 44

16- Attribution d'une subvention : jeune public association « Ancre » :

Rapporteur : Madame Evelyne LE GUEN, Adjointe au Maire à la vie associative

Dans le cadre de sa politique culturelle d'aide à la création, la Ville de Pordic participe depuis 2017 à la coopérative de production de l'association Ancre à hauteur de 200 € par an.

Créée en 2006, l'association Ancre a pour singularité de réunir des structures de diffusion, de création, et des compagnies professionnelles des quatre départements bretons avec pour principal objectif d'être un lieu d'échange et de réflexion pour porter politiquement la question du jeune public.

En tant que membre, la Ville de Pordic participe au choix des projets soutenus par la Coopérative. Depuis 2017, la coopérative a contribué à faire vivre six projets qui ont été accueillis à la Ville Robert. Sur la programmation 2019/2020, c'est notamment le cas du projet Toxic de la compagnie It's Ty Time accompagné par la Ville et soutenu par la Coopérative à hauteur de 5 500 €. La forme finie sera présentée le 10 avril prochain.

Envoyé en préfecture le 11/03/2020

Reçu en préfecture le 11/03/2020

Affiché le

ID : 022-200056703-20200306-DB20200316-DE

En 2019, suite à la restructuration du bureau de l'association, il n'y a pas eu d'appel à participation. Il est donc proposé d'attribuer en 2020 une subvention de 400 € pour les deux années.

Vu l'avis favorable de la commission culture le 25 février 2020.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention d'un montant de 400 € d'aide à la création à l'association ANCRE.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice BATTAS.

